

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 novembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 17 et 18 novembre 2020

**2020 DAC 36** Subventions (50.000 euros) à 10 structures au titre de l'aide à la diffusion et de l'aide à la résidence pour des projets et festivals de spectacle vivant à Paris.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 10 associations pour dix projets distincts de diffusion, de résidence et un festival ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association AHOUAI NANSI TROPBIEN (A.N.T.), Compagnie La Débordante – 15, passage Ramey, Maison des Associations – 75018 PARIS, pour la diffusion du spectacle *Perikoptô* d'Antoine Raimondi et Héloïse Desfargese, prévue au Théâtre de Belleville du 04 au 27 octobre 2020. 35081 ; 2020\_07296

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Bredin – 11, rue du Parc – 54790 VAL DE BRIEY, pour la diffusion du spectacle *Giordano Bruno, le souper des cendres* de Laurent Vacher, prévue au Théâtre de La Reine Blanche du 5 novembre 2020 au 16 janvier 2021. 195081 ; 2020\_07151

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie La Mandarine Blanche - Maison des associations, 1 rue du Coetlosquet – 57000 METZ, pour la diffusion du spectacle *L'école des maris* d'Alain Batis, prévue au Théâtre de L'épée de Bois du 3 au 20 décembre 2020. 71602 ; 2020\_07263

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Teatro Picaro – 82, rue Jules Guesde 93100 Montreuil, pour la diffusion du spectacle *La Fuite* de C. Cesarano et F. Gorgolini, prévue au Théâtre 13 du 10 novembre au 20 décembre 2020. 195994 ; 2020\_08449

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Compagnie GIVE THEM BIRTH ...OR DIE – 8, rue de la Gaieté, chez M. Masselot – 59000 LILLE, pour la diffusion du spectacle *Une forme brève* de Rémy Héritier, prévue à l'Atelier de Paris du 19 au 20 novembre 2020. 195508 ; 2020\_07244

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie LASTIKO – 8, rue Roquelaine – 31000 Toulouse, pour la diffusion du spectacle *Frau Troffea* de Samuel Mathieu, prévue à l'Etoile du Nord, les 16 et 17 octobre 2020. 195424 ; 2020\_07147

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association KELI - 8, rue Chaintron – 92120 MONTRouGE, pour la résidence de création du spectacle *S.Thala* d'Annette Leday, prévue à l' Association de Recherche des Traditions de l'Acteur (ARTA de la Cartoucherie) entre septembre 2020 et avril 2021. 187105 ; 2020\_07166

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie KUMULUS - Le Moulin – 26770 ROUSSET-LES-VIGNES, pour la diffusion du spectacle *Nom de Dieu* de Barthélemy Bompard, prévue dans le cadre de la saison d'Art'R. 187684 ; 2020\_07206

Article 9 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association La Vie Brève, Théâtre de l'Aquarium – La Cartoucherie, 2, Route du Champ de Manœuvre 75012 Paris, pour l'organisation du festival BRUIT du 3 décembre 2020 au 25 janvier 2021. 20394 ; 2020\_04766

Article 10 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association La Vie Brève, relative au versement de la subvention, dont le texte est joint en annexe à la délibération.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Fédération des rencontres artistiques d'Ile de France, 5, rue d'Alger 75001 Paris pour organiser l'événement Scènes sur Seine prévu en novembre et décembre 2020 à Paris. 191516 ; 2020\_04053

Article 12 : La dépense correspondante, soit 50.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**